

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3052

22 octobre 2014

SOMMAIRE

3rd Millenium Investments Sàrl	146457	Manior S.à r.l.	146452
A @ A Consult Luxembourg S.à r.l.	146457	Mareja Investments S.à r.l.	146455
Actar International S.A.	146457	Marriott RHG Acquisition B.V.	146455
Advanzia Bank S.A.	146461	Marsil S.A.	146452
Agence d'assurances Giuseppe Palermo	146457	Marthilor S.à r.l.	146452
Alphatrade S.A.	146458	Martin East Associates AG	146455
ANFINANZ Holding SPF S.A.	146458	Matterhorn Financing & Cy S.C.A.	146452
Arom S.à r.l.	146458	Matterhorn Holding & Cy S.C.A.	146453
Brascom S.à r.l.	146469	Matterhorn Midco & Cy S.C.A.	146453
Caine S.à r.l.	146459	Matterhorn Mobile Holdings S.A.	146454
CERALUX S.A., Privatvermögensverwal- tungsgesellschaft ("SPF")	146459	Mauboussin SAS	146454
CF Holdings S.à r.l.	146491	MGE Real Estate Fund S.à r.l.	146455
Credit Suisse Holding Europe (Luxem- bourg) S.A.	146459	Montmartre Holding S.A.	146456
CTH Finance S.A.	146458	MUSIC Group Commercial LU Sàrl	146456
De Lage Landen Leasing	146456	Nicolas Charlier International S.A.	146450
D.I.E. S.A.	146459	Nouvelle Initiative d'Entreprise S.A.	146456
European Jewellers I S.A.	146465	O2 Retail S.à r.l.	146450
Great German Nursing Homes C	146451	OCM Citrus Holdco S.à r.l.	146453
Highstreet AcquiCo S.à r.l.	146496	Orascom TMT Investments S.à r.l.	146454
Highstreet Propco II s.à R.L.	146496	Orchid First Luxembourg S.à r.l.	146450
Ipanema Capital Markets S.à r.l.	146478	PetroChina Energy Holding Luxembourg S.à r.l.	146451
Iris Participations S.A.	146496	Pharos SICAV - SIF	146451
Kohnen, Walter, Kohnen, S.e.n.c.	146460	Roundwood S.à r.l.	146450
K-Real GP S.à r.l.	146451	Serpensem	146450
Magadanmorneftegaz S.à r.l.	146453	Violet Investments S.à r.l.	146454

Nicolas Charlier International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9959 Wiltz, 1, Z.A. Salzbaach.

R.C.S. Luxembourg B 48.652.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Référence de publication: 2014142968/10.

(140162386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Roundwood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 175.482.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143025/10.

(140162217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Serpensem, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 128.090.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014143043/10.

(140162046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Orchid First Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 173.572.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 14 mai 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 12 septembre 2014.

Référence de publication: 2014142974/11.

(140161993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

O2 Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 3-5, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 188.412.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de la Société en date du 03 septembre 2014 de transférer le siège social de la société du 59, Grand rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 3-5 Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Référence de publication: 2014142987/13.

(140162614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Pharos SICAV - SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 161.531.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Référence de publication: 2014142996/10.

(140162024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Great German Nursing Homes C, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 133.059.

—
EXTRAIT

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift

Vertretungbevollmächtigter

Référence de publication: 2014143000/13.

(140161928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

PetroChina Energy Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 149.286.

—
EXTRAIT

La résolution suivante a été prise avec effet au 08 août 2014:

- Changement du siège social de l'associé unique PetroChina Investment (Hong Kong) Limited du 68, Connaught Road Central, CHN - Hong Kong; au 14th Floor, Golden Centre, 188 Des Vœux Road Central, Hong Kong.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 09 septembre 2014.

Référence de publication: 2014142995/14.

(140162591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

K-Real GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 188.191.

—
EXTRAIT

En date du 17 septembre 2014, l'associé unique de la Société a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Travis Management S.A., en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet immédiat.
- Virginia Strelen, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée gérant A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Wim Rits, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé gérant B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Référence de publication: 2014144884/17.

(140165092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Matterhorn Financing & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 171.751.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Référence de publication: 2014144267/10.

(140163715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Marthilor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.216.500,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 159.258.

L'adresse professionnelle de Monsieur Mirko Dietz, gérant de la Société, est désormais au 15, rue Jean Pierre Brasseur,
L-1258 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014144264/11.

(140163830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Marsil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 139.230.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
MARSIL S.A.

Référence de publication: 2014144285/11.

(140163741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Manior S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.075,00.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 81.652.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des associés tenue de manière extraordinaire au siège social le
15 septembre 2014:*

- 1) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste de gérant de la Société:
 - Monsieur Maurizio Mauceri, né le 1^{er} septembre 1975 à Lecco (Italie) et demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;
- 2) L'Assemblée décide de nommer au poste de gérant de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée:
 - la société CAPITAL OPPORTUNITY S.A. (R.C.S. Luxembourg B 149.718), ayant son siège social au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;

Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Laurent TEITGEN, né le 05 janvier 1979 à Thionville (France) et demeurant au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société CAPITAL OPPORTUNITY S.A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MANIOR S.à r.l.

Référence de publication: 2014144281/22.

(140163920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Matterhorn Holding & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 165.793.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Référence de publication: 2014144268/10.

(140163713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Matterhorn Midco & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 165.826.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Référence de publication: 2014144269/10.

(140163714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

OCM Citrus Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 190.001.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 4 septembre 2014

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé de nommer Mr. Hugo NEUMAN, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam (Pays-Bas) ayant sa résidence au 16, rue J.B. Fresez L-1542 Luxembourg comme Gérant de la société avec effet au 4 septembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Citruz Holdco Sàrl

Référence de publication: 2014144335/13.

(140163919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Magadanmorneftegaz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 177.369.

Extrait des résolutions des associés

En date du 8 septembre 2014, les associés de la société ont décidé comme suit:

- De remplacer les gérants de Classe A Kirill Viscnevskiy et Grigory Bondarenko par:

* Nicolay Baranov, né le 2 décembre 1983, en Moscou, Russie, demeurant au 8, Zvenigorovskaya Street, unit 1, appartement 109, 121433 Moscou, Russie;

* Victor Obmetko, né le 8 août 1978, en Moskovskaya Oblast, Russie, demeurant au 9, Yuzhnaya Street, 142718 Zhabkino, Russie.

- De remplacer le gérant de Classe B Fawad Quraishi par:

* Terje Dahl, né le 22 mars 1962, en Sarpsborg, Norvège, demeurant au 12, Hakon Jarls Gate, 4010 Stavanger, Norvège.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Carsten SÖNS

Mandataire

Référence de publication: 2014144257/21.

(140163939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Matterhorn Mobile Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 165.831.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Référence de publication: 2014144270/10.

(140163717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Orascom TMT Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 375.337.525,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 108.440.

Remplace la première version du dépôt initial du 05/09/2014, N° L140158406

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fait à Luxembourg.

Référence de publication: 2014144331/11.

(140164210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Mauboussin SAS, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 144.353.

FERMETURE D'UNE SUCCURSALE

Décisions du président du 12 septembre 2014

Extrait du procès-verbal

Décision unique

La succursale MAUBOUSSIN SAS, succursale de Luxembourg, sis au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée sous le numéro B 144353 au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, doit être radiée à effet du 30 septembre 2014.

Un Mandataire

Référence de publication: 2014144288/15.

(140163432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Violet Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 162.649.

Veillez noter que le nom de l'Associé a changé:

Ancien nom: OPEN JOINT STOCK COMPANY OIL COMPANY ALLIANCE

Nouveau nom: NNK-AKTIVE OPEN JOINT STOCK COMPANY

Veillez également noter que le numéro d'immatriculation de l'Associé comporte une erreur, il y a lieu de lire le numéro suivant: 1027700513334.

Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Violet Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014144529/16.

(140164002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Marriott RHG Acquisition B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 141.245.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014144263/9.

(140164356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Martin East Associates AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 131.399.

Auszug aus dem Beschluss der Ordentlichen Hauptversammlung Ausnahmsweise Abgehalten am 31. Juli 2014
Gesellschaftssitz

Die Hauptversammlung hat beschlossen, den Gesellschaftssitz von L-1273 Luxembourg, 11 rue de Bitbourg nach, L-1750 Luxembourg 62, Avenue Victor Hugo mit Wirkung vom 1. September 2014 zu verlegen.

Référence de publication: 2014144287/11.

(140163548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

MGE Real Estate Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 158.144.

Extrait des résolutions circulaires des associés prises en date du 15 septembre 2014

1. M. Richard Michael LEE, administrateur de société, né à Wallsend upon Tyne (Royaume-Uni), le 14 janvier 1965, demeurant professionnellement à W1U1QS Londres, Royaume-Uni, 103, Wigmore Street, a été nommé comme gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MGE Real Estate Fund S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014144295/16.

(140163809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Mareja Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 137.801.

Il résulte d'un contrat d'achat de parts sociales que les 6.250 parts sociales de la Société détenues par Salsola Holdings Limited ont été transférées avec effet au 16 septembre 2014 à Spice Industries Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160.104.

Il résulte de la liquidation volontaire de Spice Industries Limited, suite à une résolution spéciale prise à l'assemblée générale extraordinaire des associés de Spice Industries Limited tenue à Gibraltar en date du 12 septembre 2014, que les 6.250 parts sociales de la Société détenues par Spice Industries Limited ont été transférées avec effet au 16 septembre 2014 à son associé unique, Spice Industries Luxembourg S.à r.l., société définie précédemment.

Spice Industries Luxembourg S.à r.l. détient, avec effet au 16 septembre 2014, les 12.500 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014144262/18.

(140164355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

MUSIC Group Commercial LU Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 143.131.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014144305/9.

(140164152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Montmartre Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 84.445.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014144300/14.

(140164316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Nouvelle Initiative d'Entreprise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 123.759.

DISSOLUTION

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 5 septembre 2014 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été ordonné.

Luxembourg, le 5 septembre 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Nouvelle Initiative d'Entreprise S.A. (en liquidation)

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014144311/15.

(140163667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

De Lage Landen Leasing, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 94.416.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise en date du 5 septembre 2014 par le Conseil d'Administration de la Société que l'adresse de la succursale a été transférée de L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté à L-2453 Luxembourg, 6 rue Eugène Ruppert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2014.

DE LAGE LANDEN LEASING S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014144560/16.

(140164074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

3rd Millenium Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 172.777.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014144546/9.

(140163689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

A @ A Consult Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-9838 Eisenbach, 10, am Enneschten Eck.
R.C.S. Luxembourg B 179.907.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014144563/9.

(140164861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Agence d'assurances Giuseppe Palermo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 22, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 150.532.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014144567/10.

(140164725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Actar International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 22.562.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 septembre 2014 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

a) administrateurs

- Monsieur Aiberto REPOSSI, joaillier, avec adresse professionnelle à MC-98000 Monte-Carlo (Monaco), Square Beaumarchais

- Madame Angela GIOVE épouse REPOSSI, joaillier, avec adresse professionnelle à MC-98000 Monte-Carlo (Monaco), Square Beaumarchais

- Madame Gaia REPOSSI, administrateur de société, demeurant à MC-98000 Monaco, 20, boulevard Princesse Charlotte.

- Monsieur Luca GIOVE, administrateur de sociétés, résidant à MC-98000 Monaco, 41, avenue des Papalins

b) Commissaire aux comptes

- Monsieur Michel SCHAEFFER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2014.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2014144591/26.

(140164899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

ANFINANZ Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 38.739.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014144605/9.

(140165010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Arom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 49.837.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014144618/9.

(140164509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

CTH Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue J.-P. Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 43.514.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2014144713/11.

(140164612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Alphatrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck.
R.C.S. Luxembourg B 60.257.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 15 avril 2014 que:

L'assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs suivants:

- Madame Valérie HINDELANG, née le 20 juin 1963 à Mézières (F), demeurant à F-54400 Longwy, 6, avenue Hippolyte D'Huart,
- Monsieur Alain NANI, né le 27 mai 1952 à Mont Saint Martin (F), demeurant à F-54400 Longwy, 6, avenue Hippolyte D'Huart,
- Monsieur Jean-Philippe NANI, né le 20 septembre 1977 à Mont Saint Martin (F), demeurant à F-75011 Paris, 99, avenue Ledru Rollin.

Les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2020.

L'assemblée décide de reconduire le mandat de l'administrateur-délégué détenu par Monsieur Alain NANI, né le 27 mai 1952 à Mont Saint Martin (F), demeurant à F-54400 Longwy, 6, avenue Hippolyte D'Huart.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2020.

L'assemblée décide de reconduire le mandat du réviseur d'entreprises détenu par:

- Société de Révision et d'Expertises Sarl, avec siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, immatriculée sous le numéro B 86.145 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014144600/25.

(140165009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Caine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 130.127.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014144692/10.

(140165280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

CERALUX S.A., Privatvermögensverwaltungsgesellschaft ("SPF"), Société Anonyme.

Siège social: L-5619 Mondorf-les-Bains, 45, rue John Gruen.
R.C.S. Luxembourg B 68.666.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014144701/10.

(140165326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

D.I.E. S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 39.940.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour D.I.E. S.A.

Société anonyme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014144714/14.

(140164485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Credit Suisse Holding Europe (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 45.630.

Suite à la démission de M. Jean-Paul Gennari avec effet au 15 septembre 2014, le conseil d'administration se compose comme suit:

- Luca Diener, Member du Conseil d'Administration
4, Kalandergasse, CH-8070 Zurich
- Rudolf Kömen, Membre du Conseil d'Administration
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Yves Maas, Membre du Conseil d'Administration
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Marco Scholz, Membre du Conseil d'Administration
Junghofstrasse 16, D-60311 Frankfurt am Main

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2014.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2014144711/20.

(140164511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Kohnen, Walter, Kohnen, S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-2162 Luxembourg, 21, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 190.103.

—
STATUTS

Entre les soussignés:

1. Madame Marianne Kohnen, employée, demeurant à 7A, Neiewee; L- 8279 Holzem
2. Madame Vibeke Walter, employée, demeurant à 21, rue de la Montagne; L-2162 Luxembourg
3. Monsieur Claude Kohnen, indépendant, demeurant à Kopenhagener Straße 25; D-10437 Berlin
4. Monsieur Paul Kohnen, employé, demeurant à 31, rue Giesenbour; L-6583 Rosport

il a été constitué en date du 8 septembre 2014 une société en nom collectif dont les statuts ont été arrêtés comme suit.

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé entre les constituants et tous ceux qui pourraient devenir associés par la suite, une société en nom collectif qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est Kohnen, Walter, Kohnen, S.e.n.c.

Art. 3. La société a pour objet le commerce de produits textiles. En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit pas spécialement réglementée. Elle pourra d'une manière générale faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

Art. 4. Le siège social de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La société a été constituée pour une durée indéterminée. Elle ne sera pas dissoute par le décès, l'incapacité, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à 6.000 € (six mille Euros) représenté par 60 (soixante) parts sociales de 100 € (cent Euros) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Madame Marianne Kohnen, préqualifiée, 15 (quinze) parts	1.500 €
2) Madame Vibeke Walter, préqualifiée, 15 (quinze) parts	1.500 €
3) Monsieur Claude Kohnen, préqualifié, 15 (quinze) parts	1.500 €
4) Monsieur Paul Kohnen, préqualifié, 15 (quinze) parts	1.500 €
Total: 60 (soixante) parts	6.000 €

Les souscripteurs ont intégralement libéré 25 parts (Paul Kohnen 15 parts et Claude Kohnen 10 parts) représentant des apports en numéraire par des versements en espèces de 2.500 €, de sorte que la somme de deux mille cinq cents Euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

De plus, les associés Vibeke Walter, Marianne Kohnen et Claude Kohnen ont réalisé les apports en nature suivants:
- stock de marchandises (T-Shirts) pour un montant de 3.500 Euros.

En rémunération desdits apports en nature, les 3 associés reçoivent 35 parts sociales d'une valeur nominale de 100 € (cent Euros) chacune (Vibeke Walter 15 parts, Marianne Kohnen 15 parts et Claude Kohnen 5 parts).

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés représentant l'intégralité du capital social.

Elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

En cas de cession de parts d'un associé, les associés restants ont un droit de préemption au prorata des parts en leur possession.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 8. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, dont les pouvoirs sont fixés par l'assemblée des associés qui procède à leur nomination.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 9. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les décisions collectives à prendre en assemblée générale.

Dans tous les cas où la loi ou les présents statuts ne prévoient une majorité plus grande, toutes les décisions, y compris celles concernant la nomination, la révocation ou le remplacement d'un gérant, sont prises à la majorité simple.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 10. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence à la date de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille quatorze (2014).

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera dressé par la gérance un inventaire ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes.

Le bénéfice net, déduction faite de tous les frais généraux et des amortissements, est à la disposition de l'assemblée générale des associés qui décidera de l'affectation du bénéfice net de la société.

Disposition Générale

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties déclarent se référer à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Évaluation des Frais

Art. 13. Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de 200 (deux cents) Euros.

L'assemblée générale des associés, qui s'est tenue en date du 8 septembre 2014 à Luxembourg, a procédé à la nomination - à durée indéterminée - du gérant de la société:

Vibeke Walter
21, rue de la Montagne
L-2162 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 septembre 2014.

Vibeke Walter / Marianne Kohlen / Claude Kohlen / Paul Kohlen.

Référence de publication: 2014142880/78.

(140162633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Advanzia Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 109.476.

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth day of the month of August.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of ADVANZIA Bank S.A. (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, incorporated by deed of the undersigned notary on 19th July 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1315 of 2nd December 2005.

The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary of 20th March 2014, published in the Mémorial number 1797 of 10th July 2014.

The meeting was presided by Me Linda Funck, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Me Michel Nickels, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Michel Nickels, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I) All the shares being registered shares, the shareholders have been duly convened by registered letters dated 11 August 2014, copies of which have been tabled before the bureau.

II) It appears from an attendance list which has been signed "ne varietur" by the undersigned notary and the members of the bureau and which will be registered with this deed, that out of the issued share capital in the amount of sixteen million six hundred seventy-four thousand and one hundred eighty-seven and twenty-five cents Euro (€16,674,187.25) represented by (i) twelve thousand nine hundred and sixty-four (12,964) class A shares (the "Class A Shares"), thirteen thousand five hundred and fifty-two (13,552) class A1 shares (the "Class A1 Shares"), three thousand two hundred and eighty-seven (3,287) class B shares (the "Class B Shares"), fourteen thousand five hundred and sixty-one (14,561) class B1 Shares (the "Class B1 Shares"), one hundred fifteen thousand seven hundred and thirteen (115,713) class C Shares (the "Class C Shares"), thirty-nine thousand four hundred and fifty-four (39,454) class D shares (the "Class D Shares") having a nominal value of eighty-three Euro and fifty cents (€83.50) each, representing in total one hundred ninety-nine thousand five hundred and thirty-one (199,531) shares with voting rights, and (ii) three thousand three hundred and eighty

(3,380) non voting class G1 shares (the "Class G1 Shares") and seven thousand two hundred and ninety-nine (7,299) nonvoting preferred class F shares (the "Class F Shares") with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (€1.25) each representing in total ten thousand six hundred and seventy-nine (10,679) non-voting shares, a total of two hundred ten thousand two hundred and ten (210,210) shares represented by one hundred ninety-nine thousand five hundred and thirty-one (199,531) shares with voting rights and ten thousand six hundred and seventy-nine (10,679) non-voting shares, are duly represented (other than the 2,252 Class G1 shares held in treasury by the company) at the present meeting without prejudice to the change to the attendance list after the adoption of agenda items 1) and 2).

The present meeting noted that the quorum required for the valid deliberations on all agenda items is met and that consequently the present meeting was validly and regularly constituted and able to validly deliberate on the agenda as set out in the convening notice.

The attendance list, signed by the shareholders present, the proxyholders of the shareholders represented, the members of the bureau and the undersigned notary, shall remain attached together with the proxies to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

III) The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Conversion of 2,578 Class F shares into 2,578 new Class A shares and related capital increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 212,040.50 so as to bring it from currently EUR 16,674,187.25 to EUR 16,886,227.75.

2. Payment of the conversion price of an amount of EUR 1,065,925.66 in cash and decision to allocate EUR 212,040.50 to the share capital and the balance of EUR 853,885.16 to the freely distributable share premium account.

3. Amendment of the first and second paragraph of the article 5 of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

"The subscribed capital of the Company is set at sixteen million eight hundred eighty-six thousand and two hundred twenty-seven Euro and seventy-five cents (€16,886,227.75) divided into (i) fifteen thousand five hundred and forty-two (15,542) class A shares (the "Class A Shares"), thirteen thousand five hundred and fifty-two (13,552) class A1 shares (the "Class A1 Shares"), three thousand two hundred and eighty-seven (3,287) class B shares (the "Class B Shares"), fourteen thousand five hundred and sixty-one (14,561) class B1 Shares (the "Class B1 Shares"), one hundred fifteen thousand seven hundred thirteen (115,713) class C Shares (the "Class C Shares"), thirty-nine thousand four hundred fifty-four (39,454) class D shares (the "Class D Shares") having a nominal value of eighty-three Euro and fifty cents (€83.50) each and (ii) three thousand three hundred and eighty (3,380) preferred non-voting class G1 shares (the "Class G1 Shares") and four thousand seven hundred and twenty-one (4,721) preferred non-voting class F shares (the "Class F Shares") with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (€1.25) each, representing in total two hundred ten thousand two hundred and ten (210,210) shares.

Class F Shares may be converted into Class A or Class B Shares in accordance with the provisions of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies as amended. Non-voting preferred shares (other than Class F Shares) may also be converted into ordinary voting shares subject to applicable quorum and majority requirements provided for by law."

After deliberation, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to convert two thousand five hundred and seventy-eight (2,578) Class F shares of a nominal value of one Euro and twenty-five cents (€1.25) into two thousand five hundred and seventy-eight (2,578) new Class A shares of a nominal value of eighty-three Euro and fifty cents (€83.50) to be newly issued in the Company (the "Conversion") and to approve the related increase of the issued share capital of the Company by an amount of two hundred twelve thousand forty and fifty cents Euro (€212,040.50), so as to bring it from currently sixteen million six hundred seventy-four thousand and one hundred eighty-seven and twenty-five cents Euro (€16,674,187.25) to sixteen million eight hundred eighty-six and two hundred twenty-seven and seventy-five cents Euro (€16,886,227.75). The converted Class F shares will be cancelled upon conversion having taken effect and the new Class A Shares having been issued.

Second resolution

The meeting noted that the new Class A shares will be issued against payment of a total conversion price of one million, sixty-five thousand and nine hundred twenty-five and sixty-six cents Euro (€1,065,925.66) (the "Conversion Price").

The amount of one million, sixty-five thousand and nine hundred twenty-five and sixty-six cents Euro (€1,065,925.66) is as now available to the Company as has been shown to the notary.

The meeting resolved with 199,531 votes in favour, 0 votes against and 0 votes abstaining, to allocate two hundred twelve thousand forty and fifty cents Euro (€212,040.50) out of the conversion price to the share capital of the Company, and to allocate the balance of eight hundred fifty-three thousand and eight hundred eighty-five and sixteen cents Euro (€853,885.16) to the freely distributable share premium account of the Company.

As a result of the adoption of the resolutions 1) and 2) the attendance list has been amended so as to remove 2,578 Class F shares and add the 2,578 newly issued Class A shares.

Third resolution

The meeting resolved to amend the first and second paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, set out in agenda item 3.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed and its execution, are assessed at EUR 3,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and French text, the English version of it will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named in the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt août.

Pardevant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire d'ADVANIA Bank S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, constituée suivant acte reçu du notaire soussigné le 19 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1315 du 2 décembre 2005.

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu du notaire soussigné le 20 mars 2014, publié au Mémorial numéro 1797 du 10 juillet 2014.

L'assemblée a été présidée par Me Linda Funck, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire Me Michel Nickels, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Me Michel Nickels, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I) Toutes les actions étant nominatives, les actionnaires ont été régulièrement convoqués par lettres recommandées datées du 11 août 2014, copies desquelles ont été présentées au bureau.

II) Il ressort d'une liste de présence, qui a été signée «ne varietur» par le notaire soussigné et les membres du bureau et qui sera enregistrée avec le présent acte, que sur le capital social émis de seize millions six cent soixante-quatorze mille cent quatre-vingt-sept Euro et vingt-cinq Cents (€ 16.674.187,25) représenté par (i) douze mille neuf cent soixante-quatre (12.964) actions de classe A (les «Actions de Classe A»), treize mille cinq cent cinquante-deux (13.552) actions de classe A1 (les «Actions de Classe A1»), trois mille deux cent quatre-vingt-sept (3.287) actions de classe B (les «Actions de Classe B»), quatorze mille cinq cent soixante et une (14.561) actions de classe B1 (les «Actions de Classe B1»), cent quinze mille sept cent treize (115.713) actions de classe C (les «Actions de Classe C»), trente-neuf mille quatre cent cinquante-quatre (39.454) actions de classe D (les «Actions de Classe D») ayant une valeur nominale de quatre-vingt-trois Euros et cinquante cents (€83,50) chacune, représentant au total cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent trente et une (199.531) actions avec droit de vote et (ii) trois mille trois cent quatre-vingts (3.380) actions sans droit de vote de classe G1 (les «Actions de Classe G1») et sept mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf (7.299) actions privilégiées sans droit de vote de classe F (les «Actions de Classe F») ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cents (€1,25) chacune, représentant au total dix mille six cent soixante-dix-neuf (10.679) actions sans droit de vote, un total de deux cent dix mille et deux cent dix (210.210) actions, représentées par cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent trente et une (199.531) actions avec droit de vote et dix mille six cent soixante-dix-neuf (10.679) actions sans droit de vote (autres que les 2.252 actions de Classe G1 détenues en trésorerie par la société), sont dûment représentées à la présente assemblée, sans préjudice de la modification de la liste de présence suite à l'adoption des points 1) et 2) de l'ordre du jour.

La présente assemblée a noté que le quorum requis afin de pouvoir valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour est réuni et que la présente assemblée était par conséquent valablement et régulièrement constituée et pouvait valablement délibérer sur l'ordre du jour figurant dans l'avis de convocation.

La liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau ainsi que le notaire soussigné, ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Conversion de 2.578 Actions de Classe F en 2.578 nouvelles Actions de Classe A et en conséquence augmentation du capital social de la Société par un montant de 212.040,50 Euros afin de le porter d'un montant d'actuellement 16.674.187,25 Euros à un montant de 16.886.227,75 Euros.

2. Paiement du prix de conversion d'un montant 1.065.925,66 Euros en espèces et décision d'allouer 212.040,50 Euros au capital social et la différence de 853.885,16 Euros au compte de la prime d'émission librement distribuable.

3. Modification du premier et du deuxième alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, afin de se lire comme suit:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à seize millions huit cent quatre-vingt-six mille deux cent vingt-sept Euros et soixante-quinze Cents (€ 16.886.227,75), divisé en (i) quinze mille cinq cent quarante-deux (15.542) actions de classe A (les "Actions de Classe A"), treize mille cinq cent cinquante-deux (13.552) actions de classe A1 (les "Actions de Classe A1"), trois mille deux cent quatre-vingt-sept (3.287) actions de classe B (les "Actions de Classe B"), quatorze mille cinq cent soixante et une (14.561) actions de classe B1 (les "Actions de Classe B1"), cent quinze mille sept cent treize (115.713) actions de classe C (les "Actions de Classe C"), trente-neuf mille quatre-cent cinquante-quatre (39.454) actions de classe D (les "Actions de Classe D"), ayant une valeur nominale de quatre-vingt-trois Euros et cinquante Cent (€ 83,50) chacune et (ii) trois mille trois cent quatre-vingts (3.380) actions privilégiées sans droit de vote de classe G1 (les "Actions de Classe G1") et quatre mille sept-cent vingt et une (4.721) actions privilégiées sans droit de vote de classe F (les "Actions de Classe F") ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq Cent (€ 1,25) chacune, représentant un total de deux cent dix mille deux cent dix (210.210) actions.

Les Actions de Classe F peuvent être converties en Actions de Classe A ou Classe B conformément aux dispositions de la loi du dix août mille neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les actions privilégiées sans droit de vote (autres que les Actions de Classe F) peuvent également être converties en actions ordinaires avec droit de vote, sous réserve des dispositions légales applicables en matière de quorum et de majorités.»

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée a décidé de convertir deux mille cinq cent soixante-dix-huit (2.578) Actions de Classe F d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq centimes (€1,25) en deux mille cinq cent soixante-dix-huit (2.578) Nouvelles Actions de Classe A d'une valeur nominale de quatre-vingt-trois Euros et cinquante centimes (€83,50) qui seront émis dans la Société (la "Conversion") et d'approuver l'augmentation du capital social de la Société y relative, par un montant de deux cent douze mille quarante Euros et cinquante Cents (€212.040,50), afin de le porter d'un montant d'actuellement seize millions six cent soixante-quatorze mille cent quatre-vingt-sept Euro et vingt-cinq cents (€ 16.674.187,25) à un montant de seize millions huit cent quatre-vingt-six mille deux cent vingt-sept Euros et soixante-quinze Cents (€16.886.227,75). Les Actions de Classe F converties seront annulées suite à la Conversion dès que la Conversion est effective et que les nouvelles Actions de Classe A ont été émises.

Deuxième résolution:

L'assemblée a noté que les nouvelles Actions de Classe A seront émises contre le paiement d'un montant total de conversion d'un million soixante-cinq mille neuf-cent vingt-cinq Euros et soixante-six Cents (€1.065.925,66) (le "Prix de Conversion").

Le montant d'un million soixante-cinq mille neuf-cent vingt-cinq Euros et soixante-six Cents (€1.065.925,66) et dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

L'assemblée a décidé avec 199.531 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, d'allouer deux cent douze mille quarante Euros et cinquante Cents (€212.040,50) du Prix de Conversion au capital social de la Société, et d'allouer la différence d'un montant de huit cent cinquante-trois mille huit cent quatre-vingt-cinq Euros et seize Cents (€853.885,16) au compte prime d'émission librement distribuable.

En conséquence de l'adoption des résolutions 1) et 2), la liste de présence a été modifiée, afin d'enlever les 2.578 Actions de Class F et d'ajouter les 2.578 nouvelles Actions de Classe A, nouvellement émises.

Troisième résolution

L'assemblée a décidé de modifier le premier et le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, tel que mentionné dans le point 3 de l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge en raison du présent acte et de sa signature, sont estimés à EUR 3.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: L. FUNCK, M. NICKELS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 août 2014. Relation: LAC/2014/39433. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Référence de publication: 2014142560/206.

(140162645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

European Jewellers I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 155.031.

In the year two thousand and eleven on the tenth of November.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of a joint stock company (société anonyme) established and existing in Luxembourg under the name "EUROPEAN JEWELLERS I S.A." (hereinafter, the Company), with registered office at 41, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155031, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of July 26, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2098, dated October 6, 2010, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated October 11, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2650, dated December 3, 2010.

The meeting is chaired by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg;

The chairman appointed as secretary Mrs Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg;

The meeting elected as scrutineer Miss Claudia ROUCKERT, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented by virtue of eight (8) proxies given under private seal, and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently set at one hundred thirty-nine million seventy-two thousand six hundred sixty-six Euro (EUR 139.072.666,00) are present or represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Change of the date of the general annual meeting of the shareholders;
2. Subsequent amendment of article 13, first paragraph of the Company's articles of association;
3. Acknowledgement of the resignation of Mr. Bruno Candelier in his quality as director of the Company;
4. Appointment of a new director of the Company in replacement;
5. Acknowledgement of the new composition of the board of directors of the Company;
6. Removal of the statutory auditor of the Company;
7. Appointment of an independent auditor of the Company;
8. Subsequent amendment of article 20 of the Company's articles of association;
9. Miscellaneous.

IV. The shareholders, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to change the date of the general annual meeting of shareholders, so that it shall henceforth be held on the thirtieth of the month of September of each year.

Second resolution

Pursuant to the above resolution, the meeting resolves to amend article 13, first paragraph of the Company's articles of association, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 13.** The annual general meeting of the shareholders shall be held on the thirtieth of the month of September at 2:00 p.m at the registered office of the Company or at any other location specified in the notice of meeting.”

Third resolution

The meeting resolves to acknowledge the resignation of Mr. Bruno CANDELIER, company director, born on May 28, 1969 in Cholet, France, residing at 4 rue Marbeau, 92210 Saint Cloud, France, from his position as category B director of the Company, with immediate effect, and to grant him discharge for the execution of his mandate until the date of his resignation.

Fourth resolution

The meeting resolves to appoint APAX PARTNERS S.A., a joint-stock company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 45, avenue Kléber, 75784 Paris Cedex 16, France and registered with the Commercial Register of Paris under number 309 044 840, represented for such purposes by Mr. Bruno CANDELIER, prenamed, as new category B director of the Company, with immediate effect and until the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2016.

Fifth resolution

Further to the above mentioned resignation and appointment, the meeting resolves to acknowledge that the board of directors of the Company will thus be composed as follows:

Category A Directors:

- Mr. Yuri PIZZASEGOLA, company director, born on April 8, 1972 in Piacenza, Italy, with professional address at Via F.lli Gabba 1/a, 20121 Milan, Italy;
- Mr. Christophe GAMMAL, economist, born on August 9, 1967, in Uccle, Belgium, residing at 35, rue des Merisiers, L-8253 Mamer, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Peter GRAHAM, accountant, born on July 20, 1949 in Leeds, United Kingdom, residing at 11, rue Schauwenburg L-8092 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg;
- Ms. Kristel SEGERS, company director, born on October 8, 1959, in Turnhout, Belgium, residing at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Category B Director:

- APAX PARTNERS S.A., prenamed;

Category C Director:

- QUALIUM INVESTISSEMENT, a French company simplified by shares (société par actions simplifiée), incorporated and existing under the laws of France, with registered office at 41, avenue de Friedland, 75008 Paris, France and registered with the Commercial Register of Paris under number 394 791 115, in its capacity as category C director, represented for such purposes by Mr. Jacques PANCRAZI, company director, born on May 21, 1965 in Marseille, France, with professional address at 148, rue de l'Université, 75007 Paris, France.

The Company shall be bound in any circumstances by the joint signatures of two (2) directors, one of whom shall necessarily be a Category A Director.

Sixth resolution

The meeting resolves to acknowledge the resignation with effect as of September 30, 2011, of Mr. Davy BEAUCE, accountant, born on December 30, 1981 in Messancy, Belgium, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, from his position as statutory auditor of the Company, and to grant him discharge for the execution of his mandate.

Seventh resolution

The meeting resolves to appoint Deloitte S.A., a joint stock company (société anonyme) established and existing under the Luxembourg Laws, with registered office at 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 67895, as independent auditor of the Company, with effect as of September 30, 2011, and until the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2012.

Eighth resolution

Pursuant to the above mentioned resignation of the statutory auditor and the subsequent appointment of an independent auditor, the meeting resolves to amend accordingly article 20 of the Company's articles of association so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 20.** The Company is supervised by one or several independent auditor appointed by the general meeting of shareholders among the members of the Institut des Réviseurs d'Entreprises. The general meeting of shareholders will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which shall not exceed six (6) years.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau, who are known to the notary by his full name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix novembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch sur Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie au Grand Duché du Luxembourg sous la dénomination «EUROPEAN JEWELLERS I S.A.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 41, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155031, constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 26 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2098, en date du 6 octobre 2010 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 11 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2650, en date du 3 décembre 2010 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée, avec adresse professionnelle au 1B5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés, en vertu de huit (8) procurations sous-seing privé, et le nombre d'actions détenues sont renseignées sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à cent trente-neuf millions soixante douze mille six cent soixante-six Euro (EUR 139.072.666,00), sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires;
2. Modification conséquente de l'article 13, premier paragraphe des statuts de la Société;
3. Acte de la démission de M. Bruno Candelier en qualité d'administrateur de la Société;
4. Nomination d'un nouvel administrateur de la Société en remplacement;
5. Acte de la nouvelle composition du conseil d'administration de la Société;
6. Révocation du commissaire de la Société;
7. Nomination d'un réviseur d'entreprise agréé de la Société;
8. Modification conséquente de l'article 20 des statuts de la Société;
9. Divers

IV. L'actionnaire, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de façon à ce qu'elle soit tenue le trente du mois de septembre de chaque année.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 13, premier paragraphe des statuts de la Société, pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit le trente du mois de septembre à 14:00 heures, au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans la convocation.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de prendre acte de la démission de M. Bruno CANDELIER, administrateur de sociétés, né le 28 mai 1969 à Cholet, France, avec adresse au 4 rue Marbeau, 92210 Saint Cloud, France, en sa qualité d'administrateur de catégorie B de la Société, avec effet immédiat, et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer APAX PARTNERS S.A., une société anonyme constituée et existant sous les lois françaises, avec adresse au 45, avenue Kléber, 75784 Paris Cedex 16, France et enregistrée auprès du Commerce du Registre des Sociétés de Paris sous le numéro 309 044 840, dûment représentée à cet effet par M. Bruno CANDELIER, susnommé, en qualité d'administrateur de catégorie B de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant se tenir en 2016.

Cinquième résolution

Suite à la démission et à la nomination précédentes, les actionnaires prennent acte de la nouvelle composition du conseil d'administration de la Société, comme suit:

Administrateurs de Catégorie A:

- M. Yuri PIZZASEGOLA, administrateur de sociétés, né le 8 avril 1972 à Piacenza, Italie, et ayant son adresse professionnelle Via F.lli Gabba 1/a, 20121 Milan, Italie;
- M. Christophe GAMMAL, économiste, né le 9 août 1967, à Uccle, Belgique, et résidant au 35, rue des Merisiers, L-8253 Mamer, Grand Duché de Luxembourg;
- M. Peter GRAHAM, comptable, né le 20 juillet 1949 à Leeds, Royaume Uni, et résidant au 11, rue Schauwenburg L-8092 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg; et
- Mme Kristel SEGERS, administrateur de sociétés, née le 8 octobre 1959 à Turnhout, Belgique, résidant au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

Administrateur de Catégorie B:

- APAX PARTNERS S.A., susnommée;

Administrateur de Catégorie C:

- QUALIUM INVESTISSEMENT, une société française par actions simplifiée, constituée et existant sous les lois françaises, ayant son siège social au 148, rue de l'Université, 75007 Paris, France et enregistrée auprès du Registre de Commerce de Paris sous le numéro 394 791 115, dûment représentée à cet effet par M. Jacques PANCRAZI, administrateur de sociétés, né le 21 mai 1965 à Marseille, France, ayant son adresse professionnelle au 148, rue de l'Université, 75007 Paris, France La Société sera en toute circonstance valablement engagée par la signature conjointe de deux (2) administrateurs, dont un doit nécessairement être un Administrateur de Catégorie A.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission avec effet au 30 septembre 2011 de M. Davy BEAUCE, comptable, né le 30 décembre 1981 à Messancy, Belgique, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en sa qualité de commissaire de la Société, et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer Deloitte S.A., une société anonyme constituée et existant sous les lois luxembourgeoises, avec adresse au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg et enregistrée auprès du Commerce du Registre des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67895, en qualité de réviseur d'entreprise agréée de la Société, avec effet au 30 septembre 2011 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en 2012.

Huitième résolution

En conséquence de la démission du commissaire et de la nomination conséquente d'un réviseur d'entreprise agréé, l'assemblée décide de modifier conformément l'article 20, paragraphe 1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

“ **Art. 20.** La Société est surveillée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise agréés nommés par l'assemblée générale parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. L'assemblée générale des actionnaires fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans.”

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire par nom et prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15397. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014142774/225.

(140161957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Brascom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 190.095.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the third of September.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

D.Law, a private limited liability company incorporated pursuant to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at Aerogolf Bloc A, 1, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166 269, here represented by Ms. Peggy Simon, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on September 2, 2014.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the “Company”), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the “Law”), as well as by the present articles of association (hereafter the “Articles”).

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other

securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of “Brascom S.à r.l.”.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares.

Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s).

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated “Category A Managers” and “Category B Managers”.

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders’ holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders’ meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company’s affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day Management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager’s / agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or e-mail, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

Art. 14. Liability - Indemnification. The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters

covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s).

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits.

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 20. Adoption of Financial Statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law.

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2015.

Subscription - Payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by D.Law, prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand one hundred Euro (EUR 1.100.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of manager at one (1).
2. Appoint the following person as Company's manager:
 - Mr. Marcel Stephany, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on September 4th, 1951, residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the manager's mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the Company appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trois septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

D.Law, une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au Aerogolf Bloc A, 1, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166269, représentée par Mademoiselle Peggy Simon, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 septembre 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non.

La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «Brascom S.à r.l.».

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales.

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s).

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par «conference call» ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s).

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition.

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est à la disposition des associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable.

Art. 24. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par D.Law, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent Euros (EUR 1.100.-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérant à un (1).
2. Nommer la personne suivante en tant que gérant de la Société:
 - Monsieur Marcel Stephany, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 4 septembre 1951, résidant professionnellement au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, Fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 05 septembre 2014. Relation: ECH/2014/1599. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 11 septembre 2014.

Référence de publication: 2014142617/491.

(140162238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Ipanema Capital Markets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 114.476,66.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 181.646.

In the year two thousand and fourteen, on the ninth of July,

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Macquarie Specialised Asset Management Limited, having its registered office at Level 11, N°1 Martin Place, Sydney NSW 2000, Australia and the registration number ABN 71 087 382 965 (the "Shareholder"),

Hereby represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given privately to her.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Ipanema Capital Markets S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Pierre Probst of 5 November 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3303 of 27 December 2013 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 181 646 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Karine Reuter of 4 March 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 797 of 28 March 2014.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To change the currency of the subscribed capital of the Company from Euro to SEK by applying the exchange rate as at 2 July 2014, i.e. EUR 1.- = SEK 9.1574 (as published by the European Central Bank on 2 July 2014) and to declare that the subscribed capital of the Company shall amount to one hundred fourteen thousand four hundred sixty seven Swedish Kronor and fifty öre (SEK 114,467.50) divided into twelve thousand five hundred share with a nominal value of nine Swedish Kronor one five seven four öre (SEK 9.1574) each.

2 To increase the corporate capital of the Company by an amount of nine Swedish Kronor one five seven four öre (SEK 9.1574) so as to raise it from its present amount of one hundred fourteen thousand four hundred sixty seven Swedish Kronor and fifty öre (SEK 114,467.50) to one hundred fourteen thousand four hundred seventy six Swedish Kronor and six five seven four öre (SEK 114,476.6574).

3 To issue one (1) new share with a nominal value of nine Swedish Kronor one five seven four öre (SEK 9.1574), having the same rights and privileges as the existing shares.

4 To accept subscription for these new share, with payment of a share premium in a total amount of eleven million four hundred seventy four thousand six hundred ninety one Swedish Kronor and six two two six öre (SEK 11,474,691.6226) by the Shareholder and to accept full payment in kind for this new share.

5 To amend and restate the articles of incorporation of the Company.

6 To confirm that the currents managers of the Company shall act as Class A Manager and Class B Managers.

7 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved change the currency of the subscribed capital of the Company from Euro to SEK by applying the exchange rate as at 2 July 2014, i.e. EUR 1.- = SEK 9.1574 (as published by the European Central Bank on 2 July 2014) and to declare that the subscribed capital of the Company shall amount to one hundred fourteen thousand four hundred sixty seven Swedish Kronor and fifty öre (SEK 114,467.50) divided into twelve thousand five hundred share with a nominal value of nine Swedish Kronor one five seven four öre (SEK 9.1574) each.

Second resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of nine Swedish Kronor one five seven four öre (SEK 9.1574) so as to raise it from its present amount of one hundred fourteen thousand four hundred sixty seven Swedish Kronor and fifty öre (SEK 114,467.50) to one hundred fourteen thousand four hundred seventy six Swedish Kronor and six five seven four öre (SEK 114,476.6574).

Third resolution

The Shareholder resolved to issue one (1) new share with a nominal value of nine Swedish Kronor one five seven four öre (SEK 9.1574), having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared Macquarie Specialised Asset Management Limited, having its registered office at Level 11, N°1 Martin Place, Sydney NSW 2000, Australia and the registration number ABN 71 087 382 965 (the "Subscriber"), represented by Sara Lecomte,premade, by virtue of a proxy given privately to her;

which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Subscriber declared to subscribe for one (1) new share with a nominal value of nine Swedish Kronor one five seven four öre (SEK 9.1574), with payment of a share premium in a total amount of eleven million four hundred seventy four thousand six hundred ninety one Swedish Kronor and six two two six öre (SEK 11,474,691.6226) and to fully pay for these shares by a contribution in kind consisting in a claim in the aggregate amount of eleven million four hundred seventy four thousand seven hundred Swedish Kronor and seventy eight öre (SEK 11,474,700.78) that the Subscriber has against the Company (the "Contribution in Kind").

The Contribution in Kind represents a value in aggregate of eleven million four hundred seventy four thousand seven hundred Swedish Kronor and seventy eight öre (SEK 11,474,700.78).

Proof of the ownership by the Subscribers of the Contribution in Kind has been given to the undersigned notary.

The Subscriber declared that the Contribution in Kind is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution in Kind to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind to the Company.

The Subscriber further stated that a report has been drawn up by the board of managers of the Company, wherein the Contribution in Kind is described and valued (the "Report").

The Subscriber produced the Report, the conclusions of which read as follows:

“We have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the one (1) share with a nominal value of nine Swedish Kronor one five seven four öre (SEK 9.1574), to be issued with a total share premium of eleven million four hundred seventy four thousand six hundred ninety one Swedish Kronor and six two two six öre (SEK 11,474,691.6226).»

Fourth resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the new share according to the above mentioned subscription.

Fifth resolution

The Shareholder resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company which shall read as follows:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of “Ipanema Capital Markets S.à r.l.”.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at one hundred fourteen thousand four hundred seventy six Swedish Kronor and six five seven four öre (SEK 114,476.6574) divided into twelve thousand five hundred one (12,501) shares with a nominal value of nine Swedish Kronor one five seven four öre (SEK 9.1574) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to nonshareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for reappointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented

consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting. In the event that the Managers have been qualified as Class A Managers and Class B Managers such decisions must be adopted with a majority of votes of the Managers present or represented including an affirmative vote of at least one (1) Class A Managers and one (1) Class B Managers.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including in

particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on 15 June at 2 p.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject

to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Sixth resolution

The Shareholder resolved that with immediate effect, the current board members of the Company shall act in the following capacity:

Andrew Kropman, Class A Managers;
Charlotte Lahaije-Hultman, Class B Manager; and
Alan Botfield, Class B Manager

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at three thousand three hundred euros (EUR 3,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le neuf juillet,

Par-devant nous Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

A comparu:

Macquarie Specialised Asset Management Limited, ayant son siège social au Niveau 11, N°1 Martin Place, Sydney NSW 2000, Australie et ayant le numéro d'immatriculation ABN 71 087 382 965 (l'«Associé»),

représenté aux fins des présentes par Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Ipanema Capital Markets S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cent euro (EUR 12,500.-), dont le siège social est au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Pierre Probst en date du 5 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3303 du 27 décembre 2013 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Karine Reuter en date du 4 March 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 797, en date du 28 mars 2014.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Changement de la devise du capital souscrit de la Société d'euro en couronne suédoise par application du taux de change en date du 2 juillet 2014, i.e. EUR 1,- = SEK 9,1574 (tel que publié par la Banque Centrale Européenne le 2 juillet 2014) et déclaration que le capital social souscrit sera de cent quatorze mille quatre cent soixante-sept couronnes suédoises et cinquante öre (SEK 114.467,50) divisé en douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de neuf couronnes suédoises et un cinq sept quatre öre (SEK 9,1574).

2 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de neuf couronnes suédoises et un cinq sept quatre öre (SEK 9,1574) pour le porter de son montant actuel cent quatorze mille quatre cent soixante-sept couronnes suédoises et cinquante öre (SEK 114.467,50) à cent quatorze mille quatre cent soixante-seize couronnes suédoises et six cinq sept quatre öre (SEK 114.476,6574).

3 Émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de neuf couronnes suédoises et un cinq sept quatre öre (SEK 9,1574), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

4 Acceptation de la souscription de cette nouvelle part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de onze million quatre cent soixante-quatorze mille six cent quatre-vingt-onze couronnes suédoises et six deux six öre (SEK 11.474.691,6226) par l'Associé à libérer intégralement en nature.

5 Refonte des statuts de la Société.

6 Confirmation que les gérants actuels de la Société agiront avec effet immédiat en qualité de gérant de catégorie A et gérants de catégorie B.

7 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de changer la devise du capital souscrit de la Société d'euro en couronne suédoise par application du taux de change en date du 2 juillet 2014, i.e. EUR 1,- = SEK 9,1574 (tel que publié par la Banque Centrale Européenne le 2 juillet 2014) et déclaration que le capital social souscrit sera de cent quatorze mille quatre cent soixante-sept couronnes suédoises et cinquante öre (SEK 114.467,50) divisé en douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de neuf couronnes suédoises et un cinq sept quatre öre (SEK 9,1574).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'augmenter capital social de la Société à concurrence de neuf couronnes suédoises et un cinq sept quatre öre (SEK 9,1574) pour le porter de son montant actuel cent quatorze mille quatre cent soixante-sept couronnes suédoises et cinquante öre (SEK 114.467,50) à cent quatorze mille quatre cent soixante-seize couronnes suédoises et six cinq sept quatre öre (SEK 114.476,6574).

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'émettre d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de neuf couronnes suédoises et un cinq sept quatre öre (SEK 9,1574), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Macquarie Specialised Asset Management Limited, ayant son siège social au Niveau 11, N°1 Martin Place, Sydney NSW 2000, Australie et ayant le numéro d'immatriculation ABN 71 087 382 965 (le «Souscripteur»), représenté par Sara Lecomte, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui, après avoir été signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le Souscripteur a déclaré souscrire une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de neuf couronnes suédoises et un cinq sept quatre öre (SEK 9,1574), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de onze million quatre cent soixante-quatorze mille six cent quatre-vingt-onze couronnes suédoises et six deux deux six öre (SEK 11.474.691,6226) et de libérer intégralement cette part sociale par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de onze million quatre cent soixante-quatorze mille sept cent onze couronnes suédoises et soixante-dix-huit öre (SEK 11.474.700,78) que le Souscripteur à l'égard de la Société (l'«Apport en Nature»).

L'Apport en Nature ont une valeur totale de onze million quatre cent soixante-quatorze mille sept cent onze couronnes suédoises et soixante-dix-huit öre (SEK 11.474.700,78).

La preuve de l'Apport en Nature fut apportée au notaire instrumentant.

Le Souscripteur a déclaré que l'Apport en Nature est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport en Nature à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport en Nature à la Société.

Le Souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par le conseil de gérance de la Société, dans lequel l'Apport en Nature est décrit et évalué (le «Rapport»).

Le Souscripteur a produit le Rapport, lequel contient les conclusions suivantes:

«Nous n'avons pas d'observation à mentionner sur la valeur de l'apport en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale d'une (1) part sociale ayant une valeur nominale de neuf couronnes suédoises et un cinq sept quatre öre (SEK 9,1574) à émettre avec une prime d'émission totale de onze million quatre cent soixante-quatorze mille six cent quatre-vingt-onze couronnes suédoises et six deux deux six öre (SEK 11.474.691,6226)»

Quatrième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre la nouvelle part sociale conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Cinquième résolution

L'Associé a décidé de refondre les statuts de la Société qui seront dorénavant rédigés comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Ipanema Capital Markets S.à r.l.»

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à cent quatorze mille quatre cent soixante-seize couronnes suédoises et six cinq sept quatre öre (SEK 114.476,6574) divisé en douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales ayant une valeur nominale de neuf couronnes suédoises et un cinq sept quatre öre (SEK 9,1574) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion. Dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, les décisions devront être adoptées à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés incluant le vote affirmatif d'au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois.

Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le 15 juin à 14 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Sixième résolution

L'Associé a décidé avec effet immédiat que les membres actuels du conseil de gérance de la Société agiront en qualité de:

Andrew Kropman, gérant de catégorie A;
Charlotte Lahaije-Hultman, gérant de catégorie B; et
Alan Botfield, gérant de catégorie B.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à trois mille trois cents euros (EUR 3.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 14 juillet 2014. Relation: LAC/2014/32805. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014142843/713.

(140162186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

CF Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 88.643,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, EBBC, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 187.389.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of July.

Before Maître Marc LOESCH, notary public residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CF Topco, L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership having its registered office at Ugland House, PO Box 309, South Church Street, KY1-1104 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships under the number MC-74274, acting by its general partner, CF Topco GP, Ltd., a Cayman Islands exempted company having its registered office at Ugland House, PO Box 309, South Church Street, KY1-1104 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, and registered with the Registrar of Companies under number MC-286473 (the "Sole Shareholder");

here duly represented by Mr Frank Stolz-Page, notary clerk, with professional address in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg,

by virtue of a power of attorney under private seal given on 20 June 2014.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of “CF Holdings S.à r.l.”, a Luxembourg private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), having its registered office at 6D, EBBC, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 187.389, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on 21 May 2014, not yet published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” (the “Company”).

The articles of association of the Company have not been amended since this date.

II.- That the 40,000 (forty thousand) class A shares, having a nominal value of CAD 1 (one Canadian Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of CAD 48,643 (forty-eight thousand six hundred forty-three Canadian Dollars) so as to raise it from its current amount of CAD 40,000 (forty thousand Canadian Dollars) to CAD 88,643 (eighty-eight thousand six hundred forty-three Canadian Dollars) by the issue of 48,643 (forty-eight thousand six hundred forty-three) class A shares with a nominal value of CAD 1 (one Canadian dollar) each, subject to the payment of a global share premium amounting to CAD 437,787.05 (four hundred thirty-seven thousand seven hundred eighty-seven Canadian Dollars and five cents), out of which an amount of CAD 8,865 (eight thousand eight hundred sixty-five Canadian Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by CF Topco, L.P. of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article 5.1. of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of CAD 48,643 (forty-eight thousand six hundred forty-three Canadian Dollars) so as to raise it from its current amount of CAD 40,000 (forty thousand Canadian Dollars) to CAD 88,643 (eighty-eight thousand six hundred forty-three Canadian Dollars) by the issuance of 48,643 (forty-eight thousand six hundred forty-three) new class A shares with a nominal value of CAD 1 (one Canadian Dollar) each (the “New Shares”), subject to the payment of a global share premium amounting to CAD 437,787.05 (four hundred thirty-seven thousand seven hundred eighty-seven Canadian Dollars and five cents) payable on the share premium reserve account of the Company (the “Share Premium”), out of which an amount of CAD 8,865 (eight thousand eight hundred sixty-five Canadian Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid by a contribution in kind made by the Sole Shareholder.

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and payment of the New Shares and the Share Premium by the Sole Shareholder through the contribution in kind as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, represented as stated above and declares to subscribe to the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium.

The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through a contribution as described below.

Description of the contribution

The contribution made by the Sole Shareholder, in exchange for the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium is composed of claims for an aggregate amount of CAD 486,430.05 (four hundred eighty-six thousand four hundred thirty Canadian Dollars and five cents) held by the Sole Shareholder (the “Contribution”).

Valuation

The net value of the Contribution amounts to CAD 486,430.05 (four hundred eighty-six thousand four hundred thirty Canadian Dollars and five cents) and has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 28 July 2014, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- Mr. Rajeev Amara, with professional address at One Embarcadero Center, 39th Floor, San Francisco, CA 94111, United States of America, class A manager;
- Mr. Dave Thomas, with professional address at One Embarcadero Center, 39th Floor, San Francisco, CA 94111, United States of America, class A manager;
- Mr. Cédric Bradfer, with professional address at 6D, EBBC, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, class B manager; and
- Mr. Juan Alvarez Hernandez, with professional address at 6D, EBBC, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, class B manager.

all represented here by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 28 July 2014.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of the Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- CF Topco, L.P.: 88,643 (eighty-eight thousand six hundred forty-three) class A shares, having a nominal value of CAD 1 (one Canadian Dollar) each.

The notary acts that the 88,643 (eighty-eight thousand six hundred forty-three) class A shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 5.1. of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **5.1.** The share capital of the Company is set at eighty-eight thousand six hundred forty-three Canadian Dollars (CAD 88,643.-) represented by eighty-eight thousand six hundred forty-three (88,643) shares in registered form, having a par value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each (collectively, the Shares, and individually, a Share), divided into eighty-eight thousand six hundred forty-three (88,643) Class A tracker shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share), all subscribed and fully paid-up.”

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about EUR 2,000 (two thousand Euro).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-huitième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Marc LOESCH, notaire public résidant à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CF Topco, L.P., un exempted limited partnership des Iles Caïmans, ayant son siège social sis à Ugland House, PO Box 309, South Church Street, KY1-1104 George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, enregistré auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro MC-74274, agissant par son associé commandité (general partner), CF Topco GP, Ltd., une exempted company des Iles Caïmans, ayant son siège social sis à Ugland House, PO Box 309, South Church Street, KY1-1104 George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, et enregistrée auprès du Registrar of Companies sous le numéro MC-286473 (l'«Associé Unique»);

ici dûment représenté par Monsieur Frank Stolz-Page, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 20 juin 2014.

Ladite procuration ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de «CF Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 6D, EBBC, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.389, constituée par acte notarié passé par le notaire soussigné le 21 mai 2014, non encore publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

II.- Que les 40.000 (quarante mille) parts sociales de classe A, d'une valeur nominale de 1 CAD (un Dollar canadien) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation préalable;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 48.643 CAD (quarante-huit mille six cent quarante-trois Dollars canadiens) afin de le porter de son montant actuel de 40.000 CAD (quarante mille Dollars canadiens) à 88.643 CAD (quatre-vingt-huit mille six cent quarante-trois Dollars canadiens) par l'émission de 48.643 (quarante-huit mille six cent quarante-trois) nouvelles parts sociales de classe A, d'une valeur nominale de 1 CAD (un Dollar canadien) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 437.787,05 CAD (quatre cent trente-sept mille sept cent quatre-vingt-sept Dollars canadiens et cinq cents), de laquelle un montant de 8.865 CAD (huit mille huit cent soixante-cinq Dollars canadiens) sera alloué à la réserve légale, le tout devant être payé au moyen d'un apport en nature;

3. Souscription et paiement par CF Topco, L.P. des nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société, d'un montant de 48.643 CAD (quarante-huit mille six cent quarante-trois Dollars canadiens) afin de le porter de son montant actuel de 40.000 CAD (quarante mille Dollars canadiens) à 88.643 CAD (quatre-vingt-huit mille six cent quarante-trois Dollars canadiens) par l'émission de 48.643 (quarante-huit mille six cent quarante-trois) nouvelles parts sociales de classe A, d'une valeur nominale de 1 CAD (un Dollar canadien) chacune (les «Nouvelles Parts»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 437.787,05 CAD (quatre cent trente-sept mille sept cent quatre-vingt-sept Dollars canadiens et cinq cents) payable sur le compte de réserve de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), duquel un montant de 8.865 CAD (huit mille huit cent soixante-cinq Dollars canadiens) sera alloué à la réserve légale, le tout devant être payé au moyen d'un apport en nature effectué par l'Associé Unique.

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement des Nouvelles Parts et de la Prime d'Emission par l'Associé Unique au moyen de l'apport en nature tel que décrit ci-dessous.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient alors l'Associé Unique, ici représenté par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé et qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts. L'émission des Nouvelles Parts est également soumise au paiement de la Prime d'Emission.

Les Nouvelles Parts, ainsi que la Prime d'Emission, ont été entièrement payées par l'Associé Unique au moyen d'un apport tel que décrit ci-dessous.

Description de l'apport

L'apport effectué par l'Associé Unique en échange de l'émission des Nouvelles Parts et du paiement de la Prime d'Emission se compose de créances d'un montant global de 486.430,05 CAD (quatre cent quatre-vingt-six mille quatre cent trente Dollars canadiens et cinq cents) détenue par l'Associé Unique (l'«Apport»).

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 486.430,05 CAD (quatre cent quatre-vingt-six mille quatre cent trente Dollars canadiens et cinq cents) et a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de la valeur de l'apport datée du 28 juillet 2014, qui restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Une preuve de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Intervention des gérants

Interviennent alors

- M. Rajeev Amara, avec adresse professionnelle à One Embarcadero Center, 39th Floor, San Francisco, CA 94111, Etats-Unis d'Amérique, gérant de classe A;

- M. Dave Thomas, avec adresse professionnelle à One Embarcadero Center, 39th Floor, San Francisco, CA 94111, Etats-Unis d'Amérique, gérant de classe A;

- M. Cédric Bradfer, avec adresse professionnelle au 6D, EBBC, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de classe B; et

- M. Juan Alvarez Hernandez, avec adresse professionnelle au 6D, EBBC, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de classe B.

tous représentés par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 28 juillet 2014.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagés juridiquement en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, consentent expressément avec la description de l'Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société se compose désormais comme suit:

- CF Topco, L.P.: 88.643 (quatre-vingt huit mille six cent quarante-trois) parts sociales de classe A, ayant une valeur nominale de 1 CAD (un Dollar canadien) chacune.

Le notaire acte que les 88.643 (quatre-vingt huit mille six cent quarante-trois) parts sociales de classe A, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur la résolution suivante.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport ayant été entièrement réalisé, il est décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-huit mille six cent quarante-trois Dollar canadiens (CAD 88.643,-) représenté par quatre-vingt-huit mille six cent quarante-trois (88.643) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur de un Dollar canadien (CAD 1.-) chacune (collectivement, les Parts Sociales, et individuellement, une Part Sociale), divisées en quatre-vingt-huit mille six cent quarante-trois (88.643) Parts Sociales traçantes de catégorie A (en cas de pluralité les Parts Sociales Traçantes de Catégorie A et individuellement une Part Sociale Traçante de Catégorie A), toutes souscrites et entièrement libérées."

Aucune autre modification n'est apportée à cet article.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à EUR 2.000 (deux mille Euros).

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les Bains, en l'étude du notaire soussigné, au jour figurant en tête de ce document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Lecture de ce document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 30 juillet 2014. REM/2014/1660. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 12 septembre 2014.

Référence de publication: 2014142671/247.

(140162329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Highstreet AcquiCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 188.980.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 septembre 2014.

Référence de publication: 2014142830/10.

(140162335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Highstreet Propco II s.à R.L., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 189.192.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 septembre 2014.

Référence de publication: 2014142831/10.

(140162397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Iris Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 187.788.

Extrait sincère et conforme des résolutions adoptées par le Conseil d'Administration en date du 4 août 2014

Il résulte dudit procès-verbal, que Monsieur Arpad BUSSON, demeurant au 20 Gilston Road, London SW10 9SR, United Kingdom, a été nommé en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société à compter de ce jour, conformément à l'article 9 des statuts de la Société.

En qualité de Président, Monsieur Arpad BUSSON aura tous les pouvoirs réservés à cette fonction dans les Statuts de la Société.

Bertrange, le 4 août 2014.

Pour IRIS PARTICIPATIONS S.A.

Référence de publication: 2014143505/15.

(140163226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.
